

La commission a missionné le bureau d'études REALITES pour l'accompagner dans cette démarche.

Comment puis-je m'informer, participer ?

Un cahier de concertation est à votre disposition en mairie pendant toute la phase d'étude. La concertation porte sur l'intérêt public, intérêt général (quel développement envisager à l'avenir sur ma commune ? Quels sont les problématiques constatées au quotidien ?....) et non les intérêts privés (demande de classement de ma parcelle,...).

Ce cahier sera accompagné des documents d'étude, au fur et à mesure de leur réalisation.